



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON D'ARRAS 1
COMMUNE DE NEUVILLE-SAINT-VAAST

COMPTE RENDU DU 24 JUIN 2020

L'an deux mil vingt le 24 juin à 19 heures 30 le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PUCHOIS, Maire, en suite de convocation en date du 16 juin 2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

L'appel des conseillers est fait, le quorum est atteint, présence de tous les membres en exercice à l'exception de Monsieur François LEGAY et Madame Estelle CONDAMINE, l'assemblée peut délibérer valablement

Étaient présents : Messieurs PUCHOIS Jean-Pierre/FOURNIER David/DUPUIS Frédéric/LEGAY François/GOURGUECHON Philippe/DURIER Arnaud/LEGAY Sébastien/RUFFIN Jérôme/DELREUX Daniel/VEGA Grégory

Mesdames BERTRAND Sylvie/LANGHAM Nathalie/DUBUS Anne/REHABI Sandrine/CONDAMINE Estelle/DOUAY Martine/DECOUPIGNY Nathalie/PRZYBOROWSKI Virginie/CLEMENT Aymie.

Formant la majorité des membres en exercice.

M Sébastien LEGAY a été désigné comme secrétaire de séance.

Mme Géraldine BRESSON est désignée comme secrétaire administrative.

Monsieur le Maire prend la parole et souhaite débuter la séance en rendant hommage à Madame Danièle DUCHENNE par une minute de silence, adjointe à la commune durant 20 années, décédée le 20 juin.

Il fait d'ailleurs remarquer que sa place autour de la table reste inoccupée le temps de la séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques au sujet du compte-rendu précédent : non, les débats peuvent commencer.

Le Président de séance précise que 3 points seront à ajouter en accord avec les membres du conseil :

- énumération des membres du secteur social à ajouter à la liste ainsi complète des membres du CCAS
- Autorisation de faire valider le changement de serveur/protection anti-virus/pare-feu/contrat de maintenance de la mairie
- facture CITEOS et GRDF pour l'espace associatif.

Les membres acceptent.

Arrivée de Monsieur François LEGAY.

1. DELEGATIONS ACCORDEES A MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire aborde le point en énumérant les délégations régulièrement accordées.

Dans le cadre du bon fonctionnement du service, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire, selon l'article 2122-22 du CGCT, à accomplir certaines formalités qui lui sont dévolues. Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal, pour la durée du mandat de déléguer :

- la conclusion et la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans
- la passation de contrats d'assurance ainsi que l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes
- la création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- la conclusion de contrats de service pour des prestations n'excédant pas 3 000€
- la commande de services et fournitures n'excédant pas 5 000 € H.T.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de déléguer au Maire les compétences ci-dessus (18 POUR).

2. DELEGATIONS AUX ADJOINTS

Monsieur le Maire détaille les délégations aux adjoints.

Madame Sylvie BERTRAND, 1^{ère} adjointe, dans les domaines suivants : délégations de fonctions et de signature

- Travaux/ sécurité/ environnement- cadre de vie

Monsieur David FOURNIER, 2^{ème} adjoint, dans les domaines suivants : délégations de fonctions et de signature

- Finances
- Achat Public
- Espace associatif.

Madame Nathalie SIKORA, 3^{ème} adjointe, dans les domaines suivants: délégations de fonctions et de signature

- Vie scolaire/bibliothèque
- Vie associative.

Monsieur Frédéric DUPUIS, 4^{ème} adjoint, dans les domaines suivants : délégations de fonctions et de signature

- Affaires sociales
- Personnes âgées
- Handicap
- Animations/festivités.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de déléguer aux adjoints les compétences ci-dessus (18 POUR).

3. INDEMNITES AU MAIRE ET AUX ADJOINTS

Monsieur David FOURNIER prend la parole et explique aux membres nouvellement élus les modalités.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi (art. L. 2123-20 et suivants), les indemnités de fonction versées au Maire et aux adjoints.

Maire

Population	Taux maximal en % de l'indice 1027
De 1000 à 3500 hab.	51.6

Adjoint au maire

Population	Taux maximal en % de l'indice 1027
De 1000 à 3500 hab.	19.8

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser les indemnités au Maire et aux adjoints au taux maximal proposé ci-dessus (17 POUR – 1 ABSTENTION).

4. REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Dans un délai de six mois suivant leur installation, les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus doivent établir leur règlement intérieur. Cette formalité est imposée par la loi.

Monsieur le Maire demande aux membres s'ils ont des précisions et/ou des remarques, puisqu'ils ont reçu le document par mail avant la réunion de conseil municipal.

Seule Madame DUBUS demande une rectification du dernier article : il faut noter que « Chaque compte-rendu de séance est approuvé lors de la séance qui suit. »

La modification sera apportée.

Arrivée de Madame CONDAMINE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la rédaction du règlement intérieur comme cité ci-dessus (18 POUR).

5. COMPTE ADMINISTRATIF 2019 /COMPTE DE GESTION/ RESTES A REALISER/ AFFECTATION DE RESULTATS

Monsieur David FOURNIER fait une bonne présentation aux membres nouvellement élus afin de les aider dans la lecture des documents envoyés par mail avant la réunion.

Il projette un diaporama qu'il commente au fur et à mesure de l'avancée dans les comptes de la commune 2019.

Il explique le lien entre l'exactitude du compte de gestion de la perception ainsi que le compte administratif de la commune.

Les comptes sont ainsi donc étudiés en détail.

Monsieur Jérôme RUFFIN intervient en s'interrogeant sur le fonctionnement de la récupération de la TVA.

Monsieur Grégory VEGA s'interroge lui quant au montant global des dépenses.

Monsieur FOURNIER énumère **les restes à réaliser** qui ont été programmés en 2019 mais non réalisés ou dont nous n'avons pas encore reçu de factures : 18 510€.

Monsieur le Maire explique à son tour l'intérêt des bons de commande qui sont directement inscrits au Budget en comptabilité afin de pouvoir anticiper les éventuels dépassements.

Egalement il prend le temps d'expliquer que dès qu'il s'agira d'un devis en investissement, les membres seront avertis afin de donner leur avis.

Les membres passent au vote : 19 POUR.

M. FOURNIER prend la présidence de séance pour l'examen des points relatifs au **compte administratif 2019** et M. le Maire quitte la séance pour le vote.

Monsieur FOURNIER rappelle aux membres qu'ils peuvent reprendre le document de valorisation financière qu'il leur a envoyé par mail afin de comparer les comptes de la commune avec ceux de la perception.

A Neuville, nous avons un taux d'épargne brut de 22%.

Les charges du personnel sont abordées ; il est précisé aux membres qu'à Neuville, le choix politique a été orienté afin de pouvoir proposer un maximum de services à la population donc, avec un nombre d'animateurs en adéquation avec les obligations légales (que ce soit en matière de centre de loisirs mais aussi au périscolaire).

Monsieur DURIER insiste sur le bénéfice culturel avec le personnel qualifié pour la mise à disposition des enfants.

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour (Monsieur GOURGUECHON ayant dû quitter momentanément la séance a donné procuration à Monsieur Le Maire), le Conseil Municipal vote ainsi qu'il suit le compte administratif 2019 du budget communal :

Résultat de l'exercice 2019 : 240 890.10€

Résultats antérieurs 2018 : 1 096 434.82€

Résultats à affecter : 1 337 324.92€

Résultat d'investissement 2018 : - 32 361.35€

Résultat d'investissement 2019 : - 84 485.68€

Solde des restes à réaliser : - 18 509.45€

Besoin de financement : - 135 356.48€

Report en fonctionnement : **1 201 968.44€**

Après avoir adopté le compte administratif 2019 de la commune, **le compte de gestion** du comptable public en parfaite concordance avec le compte administratif de la commune est présenté par M. FOURNIER.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le **compte de gestion de la commune**

6. VOTE DU TAUX DES TAXES

Monsieur FOURNIER explique que les taux n'ont pas bougé cette année et que le taux de la taxe d'habitation est gelée pour cette année donc il ne faut pas la prendre en compte pour le vote.

Monsieur DURIER insiste sur le fait de préciser que c'est l'assiette qui augmente.

Taux d'Imposition Part Communale

Taux votés	Bases 2019	Bases 2020	Recettes	Variation Annuelle	€/HAB
TH 17,32	1 884 608 €	1 936 000 €	335 315 €	8 901 €	218 €
TFB 17,99	1 170 972 €	1 206 000 €	216 959 €	6 302 €	141 €
TFNB 41,70	79 383 €	81 000 €	33 777 €	674 €	22 €
		3 223 000 €	586 052 €	15 877 €	2,71 %

Après avoir entendu la présentation faite par M. FOURNIER, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour 2020. Ces derniers sont donc maintenus comme indiqué ci-dessus (19 POUR).

7. BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur FOURNIER poursuit son explication des comptes de la commune et présente les chiffres de 2020.

Une baisse aura lieu du fait du choix de l'école Jeanne d'Arc suite au déménagement de la cantine d'installer leur propre cantine.

Madame LANGHAM rappelle rapidement les faits et Monsieur VEGA et Madame CLEMENT apprécient d'avoir la version du conseil municipal à ce sujet. Donc environ 52 000€ de recette en moins.

Une explication a également lieu quant aux charges du personnel qui oscillent avec une titularisation, une diminution d'heures et un agent en demi-traitement.

L'augmentation des indemnités des élus est prise en compte.

Madame DUBUS intervient quant aux créances qui sont élevées.

Monsieur le Maire explique la teneur du montant et il affirme qu'il serait judicieux à l'avenir pour le secrétariat de mettre en place une sorte de rappel afin d'aller

trimestriellement chercher les éléments d'informations (via le logiciel mis à disposition par le comptable public) afin de ne plus être mis devant le fait accompli au moment de l'obligation de payer les dettes.

Monsieur DURIER parle du Droit à l'Information des élus, le DIF qui est prolongé pour les « anciens » élus jusqu'au mois de septembre.

Ainsi, les élus pourront encore bénéficier s'ils le veulent de formations telles que remise à niveau en anglais ou prise de parole en public...

Après avoir entendu l'exposé de M. FOURNIER, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2020 de la Commune, comme suit :

Excédent de fonctionnement 2019 : 1 201 968.44€

Recettes de fonctionnement : 1 001 836.56€

➔ soit **2 203 805.00€**

Dépenses de fonctionnement : 905 268.00€

Virement à la section d'investissement : 1 298 537.00€

Total des dépenses d'investissement égal aux recettes d'investissement :
5 000 168.53€

Total section d'investissement : 5 000 168.53€

Total section de fonctionnement : 2 203 805.00€

8. ACHATS DE MATERIEL POUR LE CENTRE DE LOISIRS

Madame LANGHAM rappelle son mail précédemment envoyé.

Ce dernier avait été envoyé en amont afin d'obtenir un accord de principe sur les montants car il y avait la crainte qu'il n'y ai plus de stock dans les magasins.

Club Ado :

- 4 Lampes camping (2 modèles au choix)

Centre de Loisirs :

- 2 réfrigérateurs (3 devis au choix),
- 1 imprimante (3 devis au choix),
- 1 tente 8 personnes (modèle disponible uniquement à DECATHLON)

- 1 table pliante,
- 3 bancs pliants,

Les membres valident les devis sans excéder les devis supérieurs. (19 POUR).

9. ACOMPTE 50% SUR LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition de la commission « Vie Associative », le conseil a décidé (19 POUR) de valider le versement de la totalité ou une partie de la subvention 2020 par anticipation à certaines associations afin de leur permettre un redémarrage. Toutes les associations seront reçues début septembre, un réajustement pourra être fait après étude de chaque dossier.

ASSOCIATIONS SUBVENTIONS VERSEES 2020

Amicale Laïque 750 €

Ape Marie-Curie 375 €

AJN 1200 € foot 230 € gym d'entretien

Harmonie 600 €

Comité des anciens combattants 350 €

Ape Music Artois 150 €

Jujutsu Traditionnel 265 €

10. DEMANDE D'UN AGENT CONCERNANT SES HEURES

Madame LANGHAM détaille la demande de l'agent concerné qui souhaite diminuer ses heures, passant ainsi de 20 heures à 18 heures annualisées.

Soit environ 55€ en moins par mois (salaire net).

Les membres acceptent la démarche (19 POUR).

11.ACCEPTATION SUBVENTION FARDA

Monsieur le Maire présente la subvention FARDA concernant l'espace associatif qui serait d'un montant d'environ 87 500€.

Délibération pour demander un acompte de 50% suite au démarrage des travaux.

Les membres acceptent (19 POUR).

12.DEMANDE DE SUBVENTION PRADET

Monsieur le Maire présente une dossier de subvention pour l'espace associatif.

Suite à une réunion qui s'est tenue le 9 juin en mairie avec Messieurs LASSON et BAUDOUIN de la CUA, nous sommes en mesure de présenter un dossier à la Région dans le cadre du PRADET (Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires). Ces derniers nous ont aidé à monter le dossier.

A priori nous pouvons espérer une subvention de 100 000€.

Une réunion avec le représentant de la Région est prévue le 02 juillet pour préparer le dossier de demande de subvention.

Les membres (19 POUR) acceptent le plan de financement et autorisent Monsieur le Maire à solliciter ladite subvention.

13.ATTRIBUTIONS DES LOTS DU MARCHE DE CONSTRUCTION SUR PROPOSITION DE LA CAO

Monsieur FOURNIER synthétise le résultat de la commission CAO à ce sujet.

Monsieur le Maire appuie en détaillant leur réunion avec les 35 entreprises.

Globalement un gain de 20 000€ environ est à noter.

La CAO a validé le choix de l'architecte concernant les entreprises.

12 lots ont été validés (125 000€ d'options).

Seul le lot plâtrerrie n'a pas été retenu.

L'entreprise était la seule à s'être présentée, et la note technique n'était pas bonne et l'offre était supérieure à l'estimation. Le lot plâtrerrie/isolation a été déclaré infructueux. Donc il y aura une nouvelle consultation sur ce lot.

Le montant total est de 3 103 646.50€ HT.

Monsieur DURIER demande ce qu'il en est concernant l'assainissement.

Monsieur FOURNIER explique qu'il va y avoir une micro-station, les eaux traitées vont être rejetées vers le futur parking avec des tuyaux prévus lorsqu'il y aura un raccordement.

Monsieur VEGA s'interroge quant au mobilier, l'espace phonique, réponse lui est faite que l'aménagement intérieur aura lieu à posteriori

Pour chaque pièce, l'équipement a fait l'objet d'une estimation ; cette estimation a été majorée de 20% dans un souci de sérénité financière. Il est provisionné 340 000€ pour ce poste.

Monsieur FOURNIER annonce qu'à compter de mardi 30 juin, la démolition commencera, un mot sera distribué dans la commune afin de prévenir des éventuelles gênes.

Des courriers seront envoyés aux entreprises non retenues puis 10 jours après, à celles retenues.

Les membres (19 POUR) décident de suivre la décision de la CAO.

14. ACHAT VITRINE CIMETIERE

Madame BERTRAND prend la parole.

Elle propose l'achat d'une grande vitrine à positionner sur le mur du cimetière afin d'accueillir le procès-verbal obligatoire durant la procédure de reprise soit 4 ans environ.

Eventuellement la vitrine pourra également recevoir le futur règlement du cimetière et la grille tarifaire.

Le procès-verbal aura lieu le 27 juillet, en attendant à partir du 26 juin, un affichage synthétique des 40 concessions aura lieu à la fois à l'actuel panneau d'affichage au cimetière ainsi qu'à la mairie.

Madame BERTRAND propose 3 devis et le moins cher est privilégié à savoir chez Manutan Collectivités pour un montant de 566.40€ TTC.

Les membres (19 POUR) acceptent.

15. QUESTIONS DIVERSES

Point 1 : Monsieur FOURNIER annonce un premier devis de l'entreprise CITEOS.

L'entreprise a fait une tranchée pour agrandir pour accueillir le gaz.

Cette surlageur pour un montant de 4722.50€ HT.

Les membres valident (19 POUR).

Egalement GRDF pour créer un nouveau réseau (tuyau gaz-main d'œuvre-matériel) pour un montant de 4844.34€ HT. **Les membres acceptent le montant (19 POUR).**

Point 2 : Monsieur le Maire présente les membres secteur social du CCAS nouvellement constitué

➔ Ajout de Mesdames
CRETAL/ARRONDELLE/CARPENTIER/DESCENDRE/MONIEZ-LEGAY.

Point 3 : Monsieur le Maire présente une demande de subvention du collège Louez-Dieu concernant un enfant neuvillois qui y est scolarisé.

En fonction de sa pathologie, cet enfant doit bénéficier d'un suivi spécifique, et nous n'avons pas les structures ni le personnel adéquat pour assurer un suivi correct pour l'enfant concerné.

C'est une subvention obligatoire d'un montant de 450€/an. **Les membres (19 POUR) acceptent.**

Point 4 : Monsieur le Maire demande la possibilité de renouveler le contrat avec le serveur étant arrivé à expiration en juillet.

Autorisation de renouveler le serveur/le pare-feu/le contrat de maintenance.

Les membres (19 POUR) acceptent que le bureau acte le nouveau contrat d'ici à la prochaine réunion de conseil.

Point 5 : Monsieur le Maire explique qu'une enquête publique environnementale (relative à la demande d'autorisation de l'extension du plan d'épandage des boues issues de la station d'épuration interne du site de Harnes) va se tenir du 22 juin au 24 juillet.

Les conseils municipaux des communes avoisinantes doivent donner leurs avis sur cette exploitation

Les membres votent passent au vote : 15 POUR et 4 abstentions.

Fin de séance vers 23h20.